

Poliquin, Renée (BAPE)**251****DQ2.1.1**

De: Mbaraga, Jean
Envoyé: 19 février 2008 10:02
À: Poliquin, Renée (BAPE)
Objet: TR : Commission -BAPE LES de Lachenaie

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Lachenaie (secteur nord)

Lachenaie

6212-03-104

Bonjour Madame Poliquin,

Comme je vous le disais dernièrement, je suis tributaire d'autres spécialistes du ministère et pour ne pas retarder les réponses que vous attendez, je vais vous les envoyer au fur et à mesure que je les recevrai.

Bonne journée.

1. La commission est à la recherche d'une information qu'elle nous transmet sous la question suivante : - Le MDDEP peut-il émettre des avis d'infraction relatifs aux odeurs? Le cas échéant, comment le MDDEP s'y prend? Avez-vous émis un avis d'infraction lié directement aux odeurs émises par le site de BFI de 2003 à aujourd'hui? Si oui, quelles sont les mesures mises en application par l'entreprise ?

Le MDDEP peut émettre des avis d'infraction relatifs aux odeurs. Tel que stipulé à la condition 13 du décret #413-2003 et à la condition 11 du décret # 89-2004, l'exploitant doit prendre les mesures appropriées pour limiter l'émission d'odeurs qui peuvent causer des nuisances olfactives à l'extérieur des limites du lieu d'enfouissement.

Le MDDEP émet un avis d'infraction s'il y a eu constat d'odeur et si le ministère juge que le promoteur n'a pas pris les mesures appropriées pour limiter l'émission d'odeurs qui peuvent causer des nuisances olfactives à l'extérieur des limites du lieu d'enfouissement.

Il y a eu 2 avis d'infraction d'émis, soit le 13 juillet 2006 et le 7 décembre 2006.

Concernant l'avis d'infraction émis le 13 juillet 2006, des travaux correctifs sur la conduite principale ont été effectués. Dans le cas du 7 décembre 2006, l'exploitant a trouvé dès le lendemain matin la source expliquant la présence d'odeur. Des mesures correctives ont été immédiatement prises.